

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-298

Relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le Conseil de cette Municipalité a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2024-298 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque, visant à encadrer les activités de la bibliothèque municipale.

Ledit règlement remplace le règlement numéro 2023-294 en vigueur et abolit les frais de retard sur les prêts pour les usagers. Les frais de retard sont abolis dans le but de favoriser l'accessibilité à la bibliothèque, accroître la fréquentation du lieu et préconiser la confiance.

Le règlement numéro 2024-298 sera adopté par le Conseil municipal lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30.

Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. [Le projet de règlement](#) est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois de mai 2024.

Signé : Manon Donais

Manon Donais, directrice générale
et greffière-trésorière